

## **INTERVIEW M. OBEGI – ALDIC – « L'état actuel du secteur bancaire libanais » par Nicolas Arathimos et Fouad Salamé**

---

### **Introduction :**

A l'heure actuelle, le Liban vit une crise sans précédent touchant tous les secteurs plus particulièrement le secteur bancaire, autrefois colonne vertébrale de l'économie libanaise. Fort de 50 établissements et de plus de 900 agences, le secteur était, jusqu'en octobre 2019, le secteur le plus performant du Liban.

Depuis les manifestations de 2019, la population libanaise est victime d'un véritable hold-up concernant ses dépôts bancaires en plus de les voir se déprécier en valeur, tout cela dans la totale impassibilité des pouvoirs publics complices de crime. Effectivement, la livre libanaise a perdu plus de 90% de sa valeur par rapport au dollar, favorisant le florissement d'un marché noir sur l'échangeabilité de la livre libanaise par rapport aux monnaies étrangères. La situation ne fait qu'empirer avec des déposants ne pouvant plus disposer de leurs biens, tout étant obligés de les obtenir en livre libanaise.

Au vu de la situation, il a semblé tout naturellement au comité des jeunes de l'ALDIC de se tourner vers Dr. Riad OBEGI. En sa qualité de président et directeur général de la Banque BEMO SAL Liban, président non exécutif de BEMO Europe Luxembourg et membre du conseil d'administration de la Banque BEMO SAUDI FRANSI SA Syrie, M. OBEGI est un des professionnels du secteur qui tentera d'apporter à nos lecteurs l'avis et l'expertise qu'ils attendent sur la thématique du secteur bancaire libanais. Plus précisément, son opinion sur la situation actuelle au Liban et la possibilité de restructuration du secteur bancaire au Liban.

- 1. Question :** Quel est votre regard sur la situation actuelle par laquelle traversent les banques libanaises opérationnelles au Liban ?

**Réponse :** ce sont toutes les banques commerciales qui sont concernées par la situation actuelle au Liban.

Le discours de tout le monde c'est la restructuration du secteur bancaire mais je pense que c'est un exemple de l'absence de compréhension du problème ; il y a une banque centrale, la banque du Liban, qui est à la tête du système bancaire, qui doit être à la fois le prêteur en dernier ressort et l'emprunteur en dernier ressort.

Lorsqu'une banque centrale est dans l'incapacité d'honorer les sorties de fonds hors du système, cela entraîne une perte de confiance dans l'ensemble du secteur financier et également dans l'ensemble de l'économie

Il n'y a pas d'exemples de banque centrale qui a fait défaut. Le cas libanais montre que lorsque cela arrive, c'est toute l'économie du pays qui est paralysée.

Techniquement, les banques commerciales peuvent prétendre ne pas avoir fait faillite puisqu'elles peuvent toujours se libérer de leurs engagements en donnant des chèques sur la Banque du Liban (« BDL »). Mais ces chèques n'ayant pas d'utilité, les banques ont failli par rapport à leur mission.

Il est essentiel de restructurer la Banque centrale. Elle dispose encore des réserves importantes. L'Etat en a les moyens. Le secteur bancaire ne doit pas payer le prix des errements de l'Etat libanais.

Si on envisage une restructuration uniquement au niveau des banques commerciales, on est totalement dans le faux et aussi dans le contre-productif, car le secteur bancaire libanais, que l'on accuse de tous les maux aujourd'hui est l'un des meilleurs de la région. Il y a peut-être eu des erreurs qui ont été faites mais « on ne doit pas jeter le bébé avec l'eau du bain ».

Pourquoi cela est contre-productif ? Pas simplement parce que le secteur bancaire est l'un des secteurs qui emploie le plus de gens mais aussi car c'est un tremplin pour les Libanais à l'étranger (si on regarde à l'étranger, il y a beaucoup de libanais qui sont dans le(s) secteur(s) bancaire(s) et financier(s). Ceci n'est pas par hasard mais car il y a un secteur bancaire très actif au Liban et donc on est sensibilisé assez tôt au secteur bancaire).

Pourquoi allons-nous dans cette direction ? Je pense un mélange d'ignorance et de jalousie.

**2. Question :** Qu'est ce qui fait que le secteur bancaire libanais était fort ?

**Réponse :** La première raison : le hasard. A un certain moment dans les pays arabes on s'est dit que les banques ce n'est pas très bon, il vaudrait mieux qu'on ait peu de banques. Et donc en Syrie par exemple ils ont nationalisé les banques : « qu'il y ait une trentaine de banques cela ne sert à rien on va avoir 8 banques spécialisées dans différents domaines (commercial, industriel, etc.) ». Les conséquences de cette nationalisation : des banquiers de Syrie sont venus s'installer au Liban (M. Al Azhary, M. Sehanoui), comme Irakiennes voire égyptiennes. Le hasard a fait que les voisins ont commis des erreurs et cela a aidé le Liban.

Où est l'erreur du Liban ? On a bénéficié de la chance, ce n'était pas garanti que les voisins commettraient des erreurs. Alors l'erreur que le Liban a commise est qu'il s'est dit : ce n'est pas la peine qu'il y ait autant de banques. C'est vrai que la place financière libanaise sert les pays voisins (les pays du Golfe, libanais de l'étranger, etc.), mais ce n'est pas la peine qu'il y ait autant de banques, on ne va pas donner de nouvelles licences. C'était très confortable pour les banquiers car la concurrence était atténuée. Les banques libanaises qui avaient beaucoup d'actifs n'ont pas senti la nécessité d'innover et donc offrir un service toujours meilleur. On a ainsi bloqué la possibilité d'amélioration du secteur bancaire libanais.

Dans les nouveaux plans de restructuration, on se complait dans l'erreur, on va en avoir 10 seulement. Les handicaps que l'on avait par le passé vont augmenter et pas se réduire.

**3. Question :** Le ratio du nombre de banque/nombre d'habitants entre la France et le Liban est différent. Vous avez parlé du fait que l'on veut réduire le nombre de banques au Liban et nous avons connaissance d'une loi, loi n° 292 de 1993 qui encourageait les M&A entre banques. Nous avons de même remarqué que des fusions ont eu lieu mais elles étaient timides au fil des années avec des banques qui justement voulaient s'acheter entre elles ou faire de nouvelles acquisitions. Pourquoi les autorités libanaises n'ont rien fait pour justement remédier à cette lenteur du secteur bancaire ?

**Réponse :** Elles ont beaucoup fait, mais selon moi c'était une bêtise : vouloir pousser à des fusions, à des regroupements de banques, à réduire le nombre de banques.

Si on prend le secteur de l'alimentation, serions-nous contents si nous réduisons le nombre de supermarchés à 4 ? Non, la concentration n'est jamais bonne pour les consommateurs. Une

concentration plus grande du secteur bancaire permettra de gagner plus d'argent au détriment des clients.

La volonté des banques centrales dans le monde d'avoir moins de banques a pour source la facilité, car surveiller 10 banques est plus simple que d'en surveiller 40. En réalité ce n'est ni bon pour le secteur bancaire, ni pour les clients.

La BDL a donné des avantages aux banques qui ont acquis d'autres banques.

Mais si l'opération est bonne pourquoi la BDL devrait offrir un cadeau ?! Si elle est bonne, on n'en a pas besoin. Si elle n'est pas bonne, pourquoi la financer ?

4. **Question** : Concernant les normes de Bâle, on sait qu'elles exigent, surtout Bâle III, un ratio de solvabilité minimum de 10,5%. Cette exigence a-t-elle été respectée par exemple par les banques libanaises pour affronter les problèmes de solvabilité ? Comment vous y remédiez surtout que maintenant nous savons que la solvabilité des banques est plus ou moins en deçà des 10,5% ?

**Réponse** : D'abord, j'ai un point de vue concernant les normes de Bâle. A mon avis elles ont été faites par des pays développés pour des pays développés. Et quand des pays pas aussi développés appliquent ces normes-là, ils rencontrent des difficultés.

Pour correspondre aux normes de Bâle vous devriez prêter uniquement à l'étranger hors de votre pays. Donc nous ne sommes pas en cohérence avec le client déposant. On ne doit pas simplement regarder l'actif d'une banque, or selon les normes de Bâle on ne prend en compte que l'actif de la banque et selon l'actif il y a fixation du %. Si jamais tout le passif correspond à des gens qui acceptent de prendre un risque maximum, pourquoi voulons nous avoir des actifs sans risque. Il faut qu'il y ait cohérence économique entre les deux.

La BDL qui a une certaine latitude de ce côté-là, a voulu être plus royaliste que le roi donc si Bâle impose 10.5%, au Liban on a 12.5%. Mais, le résultat a été un résultat pervers car en exigeant un plus grand capital, on condamne les banques à prendre beaucoup plus de risque et particulièrement un risque du côté de la Banque Centrale. Ceci est dû au fait que la banque centrale a un risque qui est plus faible que la clientèle selon la réglementation.

Exemple : nous avons des ressources, elles doivent être rémunérées au risque libanais. On doit avoir des actifs qui nous donnent un revenu suffisant pour pouvoir rémunérer les ressources. Les actifs étrangers ne peuvent être suffisants pour payer quelqu'un qui voudrait recevoir un revenu d'un risque libanais. Donc, les clients emprunteurs libanais (deviennent moins nombreux) et avec l'augmentation des taux d'intérêt du fait de la politique monétaire de la BDL, sont encore moins intéressés à prendre un risque. Ce qui nous laisse deux choix : soit fermer boutique, soit prêter à la BDL. Et c'est ce qui est arrivé, les banques se sont retrouvées obligées en partie par cette réglementation qui a mon avis est une mauvaise réglementation et augmentée encore par une décision unilatérale de la BDL d'augmenter encore plus les taux.

Sur cela Jean Riachi, président de FFA, a lors d'un colloque en 2020 énoncé que 60 à 70% des dépôts des clients ont été transféré à la BDL. Et est-ce que ces 60-70% ont été prêté à la BDL afin de pouvoir créer ce matelas de solvabilité de 12,5% ?

Si on prend la BEMO, nous on est arrivé à plus que 60% des dépôts. Ce qu'on s'est dit durant la crise, c'est qu'il y a une crise mais il faut qu'on essaye de continuer à travailler comme si on allait sortir de la

crise. On ne va pas punir les clients du fait de cette crise-là. On a continué à prendre des dépôts des clients.

Ce qui s'est passé en pratique :

Un client à Audi a décidé de mettre un dépôt de 200.000\$ auprès de la BEMO. Il y a donc 200.000 \$ qui sortent des comptes d'Audi auprès de la BDL pour rentrer dans la BEMO auprès de la BDL. Cas 2 : client qui décide de payer ce qu'il doit. Il paye à la banque ce qu'il lui doit: elle se retrouve avec plus d'argent à la BDL. Lorsque l'on regarde les bilans, les crédits clients ont diminué et les dépôts de la banque auprès de la BDL ont augmenté.

**5. Question :** Au sujet de la recapitalisation du secteur bancaire au Liban, est-ce que l'une des méthodes évoquées *Bad Bank* peut-elle s'appliquer au Liban ?

**Réponse :** on revient au sujet de la banque du Liban. Elle annonce une perte de 69Mds \$. Les chiffres ont varié grandement entre les années. Cette énorme dette de la BDL envers les banques libanaises empêche la méthode de *good bank bad bank* de s'appliquer car les *good banks* seront toujours sous l'autorité de la BDL. Tant que la BDL n'a pas elle-même été restructurée, réorganisée et mise en capacité de rembourser cette méthode ne peut rien donner de bon. Le problème actuellement est traité par le bas, sans pour autant s'intéresser au haut de la pyramide.

**6. Question :** Est-ce que la majorité des banques implantées au Liban partage cet avis ?

**Réponse :** je pense à une fable de La Fontaine, celle des *Animaux malades de la peste*, où on attrape l'âne et on l'accuse de tous les maux tout en flattant le lion.

**7. Question :** M. Riachy lors de son colloque avait notamment évoqué ce qu'on appelle le miracle libanais. Le premier se produisant post-11 septembre et le deuxième étant celui durant la crise des subprimes (2007-2008). Face aux difficultés rencontrées aujourd'hui, est-ce que nous sommes arrivés au moment où le miracle libanais se dissipera ?

**Réponse :** Le miracle a commencé il y a bien longtemps de cela. On voyait au Liban, notamment à Beyrouth, une prospérité enviable. Bien avant, durant la seconde guerre mondiale, il y avait au Liban une possibilité de vendre des produits et des services en Europe tandis que le continent était en guerre. Au Liban les malheurs géopolitiques dans la région en Irak, Syrie, Palestine, etc... ont favorisé le Liban. De nombreux industriels se sont installés au Liban notamment après les nationalisations en Syrie. La spécialité de manufacture de textile a permis au Liban d'avoir un nouvel essor dans la production d'un nouveau produit. La crise des *subprimes* et l'effondrement du NASDAQ ont aussi été bénéfiques au Liban et ce grâce à l'afflux de certains capitaux au Liban par mesure de sécurité et l'établissement par la BDL de mesures strictes interdisant les banques libanaises de participer à des opérations risquées. Le Liban a été prospère et jusqu'à aujourd'hui par exemple, le PIB du Liban par habitant est deux fois plus élevé que celui du Maroc. Pourtant il n'y a pas l'instabilité politique comme celle trouvée au Liban. Le miracle de la crise serait de devenir plus humain, plus attentif aux autres plutôt que de rester dans cette zone de confort et la recherche du gain personnel.

**8. Question** : Pour conclure, et face à la crise de liquidité auquel font face les banques au Liban et avec les restrictions bancaires mises en place par les banques au Liban, est-ce qu'on pourrait envisager à ce stade un actionnariat « national » au Liban, où les dépositaires deviennent des titulaires de titres au sein des banques ?

**Réponse** : Cela serait inutile car toutes les clés sont entre les mains de la BDL. C'est cette dernière qui devra décider au final de cette démarche.

**9. Question** : Mais si elle refuse, il y a toute une ligne de créanciers qui feront faillite ?

**Réponse** : La BDL est responsable de la gestion monétaire. C'est elle qui la détermine, c'est elle aussi qui doit en assumer les conséquences.